occasion de rendre leurs héroïnes plus touchantes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'aucun des monuments de l'antiquité, statues, bas-reliefs, médailles, qui nous offrent une ou plusieurs figures d'Amazones, ne confirme l'opinion de ceux qui prétendent que ces femmes guerrières se brûlaient une mamelle afin de pouvoir plus facilement tirer de l'arc. Le musée du Vatican (*Braccio-Nuovo*) renferme deux statues d'*Amazones blessées;* la plus belle passe pour être une copie de l'Amazone du sculpteur grec Ctésilas, qui remporta le prix à un concours auquel Phidias et Polyclète prirent part. La tête de la guerrière est doucement inclinée, et sa physionomie exprime une profonde tristesse. La même expression se reproduit d'ailleurs dans plusieurs autres figures d'Amazones, notamment dans celle du Louvre.

Le musée Pio-Clémentin possède une *Amazone* plus grande que nature, occupée à détendre son arc; son carquois est suspendu à son côté, et près d'elle on voit son bouclier en forme de croissant et sa hache à deux tranchants (*bipennis*). On remarque, dans la même galerie, deux bas-reliefs de sarcophages représentant des *Défaites d'Amazones;* l'une de ces sculptures, qui provient de la villa de Jules III, représente deux figures qu'on croit être Achille enlevant la reine Penthésilée. Un troisième bas-relief du plus beau style et deux autres statues d'Amazones figurent au musée du Capitole. Une Amazone à cheval est représentée sur les médailles de Trajanopolis, ville de Phrygie : les habitants de cette contrée et de la plupart des provinces de l'Asie Mineure prétendaient tirer leur origine de ces femmes belliqueuses.

Amazones (BATAILLE DES), tableau de Rubens, galerie de Munich. Poursuivies par l'armée de Thésée, les Amazones cherchent à défendre le passage du fleuve Thermodon, dont elles habitent les rives. Une lutte acharnée s'engage au milieu même d'un pont de pierre : les guerrières opposent un héroïsme impuissant à l'attaque impétueuse des cavaliers grecs; elles sont précipitées avec leurs montures dans les eaux rouges de sang. La soldatesque farouche les atteint jusque-là et les massacre sans pitié pour leur faiblesse, sans respect pour leur beauté. Au travers de l'arche du pont, qui semble prête à s'affaisser sous la masse des combattants, on aperçoit une ville en flammes; les lueurs de l'incendie et les tourbillons de fumée ajoutent à l'horreur de la mêlée. Cette composition, conçue avec un rare génie, est exécutée dans de petites dimensions : on ne sait ce qu'il faut le plus y admirer, de la disposition pittoresque des groupes, de la beauté des détails, de la hardiesse du dessin ou de la puissance du coloris.

AMAZONIEN, surnom d'Hippolyte, fils de Thésée et de l'Amazone Antiope.

— *Monts amazoniens*, Montagnes situées près du Thermodon, pays des Amazones.

AMAZONIQUE adj. (a-ma-zo-ni-ke — rad. *amazone*). Qui se rapporte aux Amazones : *Cette remarque est si vraie qu'elle a donné lieu à quelques modernes de porter à trois le nombre des rameaux de la famille* AMAZONIQUE. (Val. Parisot.)

AMAZONITE s. f. (a-ma-zo-ni-te — rad. *Amazone*). Minér. Variété verte de feldspath, qui doit son nom au fleuve des Amazones, près duquel elle a été rencontrée. L'*amazonite* est opaque, susceptible d'un beau poli. On la trouve aussi en Sibérie, aux monts Ourals, etc.

AMBA s. m. (an-ba). Nom donné à des élévations de forme pyramidale ou cubique qu'on trouve quelquefois au milieu des plaines, dans certains pays. Leurs sommets sont planes, unis, couverts de forêts, sillonnés de sources. Quelques-uns de ces plateaux sont si vastes qu'il faut plusieurs journées pour les parcourir : *Les* AMBAS *sont fréquents en Abyssinie, dans le Congo, dans l'Indoustan et dans le nord de l'Amérique méridionale. C'est sur l'*AMBA *de Gédéon que réside le gouverneur de Samen.*

AMBACT s. m. (an-bakt). Etendue de juridiction féodale.

AMBAGES s. f. pl. (am-ba-je — du lat. *ambages*, détours). Circonlocutions, circuit de paroles embarrassées, ambiguës, équivoques : *Parler sans* AMBAGES. *Point de variations ni d'*AMBAGES *dans ses réponses, tout furieux qu'il était.* (St-Sim.) *Soyez bref : point d'*AMBAGES, *de circonlocutions.* (Mol.) *Malgré son désir de ne pas se laisser surprendre par les ruses florentines, le roi était déjà saisi, enveloppé dans les* AMBAGES *et les replis de cette pompeuse loquacité de charlatan.* (Balz.) *Pour avoir dit ma pensée en peu de mots, sans* AMBAGES, *me voici en prison.* (P.-L. Cour.) *C'était, en effet, une dialectique pleine de facettes, d'*AMBAGES *imprévues et de filets à mille mailles.* (Cormen.) *Je vous avoue, sans* AMBAGES, *que j'en suis stupéfait, et que je peux à peine en croire mes sens.* (Baudelaire.)

— S'est employé au singulier : *L'*AMBAGE *de ses discours me fit entrevoir ce qu'il proposait.* (St-Sim.)

AMBAGIEUX, EUSE adj. (an-ba-ji-eu, eu-ze — du lat. *ambagiosus*, ambigu, obscur). Zool. Se dit d'une espèce d'aranéide : *L'épeire* AMBAGIEUSE *est une aranéide d'Espagne.* (Walcken.)

AMBAÏBA s. m. (an-ba-i-ba). Bot. Arbre du Brésil, famille des urticées, à bois poreux, très-inflammable. Les Brésiliens s'en servent pour allumer du feu par le frottement. Il appartient au genre cécropie. On l'appelle aussi *bois à canon* et *bois trompette*.

AMBAÏTINGA s. m. (an-ba-i-tain-ga). Bot. Arbre du Brésil, que l'on a regardé comme une seconde espèce d'ambaïba.

AMBALAM s. m. (an-ba-lamm). Bot. Arbre de l'Inde, qui porte un fruit rond et jaune. Sa pulpe a un goût aigrelet, et sert souvent d'assaisonnement au riz. On a attribué sans motif à son amande l'étrange propriété de faire perdre l'esprit à ceux qui en mangent.

AMBALARD s. m. (an-ba-lar). Techn. Brouette qui, dans les papeteries, sert à transporter la pâte.

AMBANTES s. m. pl. (an-ban-te). Géogr. anc. Peuple de la Perse qui occupait une partie du Paropamisus (Candahar).

AMBARE s. m. (an-ba-re). Bot. Grand arbre des Indes, semblable au noyer, et dont le fruit a la réputation de donner de l'appétit et de faire évacuer la bile.

AMBARÈS-ET-LAGRAVE, commune du dép. de la Gironde, arrond. de Bordeaux; pop. aggl. 1,540 hab. — pop. tot. 2,666 hab.

AMBARRES s. m. pl. (an-ba-re). Géogr. anc. Peuples de la Gaule celtique, alliés des Eduens, et qui habitaient sur la rive gauche de l'Arar (la Saône), du côté du levant.

AMBARVALE adj. (an-bar-va-le — lat. *ambarvalis*, même sens). Antiq. rom. Se disait de la victime qu'on sacrifiait dans les ambarvales, après l'avoir promenée dans les champs.

— *Frères ambarvales.* Nom donné aux prêtres qui présidaient aux fêtes nommées *ambarvales*.

AMBARVALES ou **AMBARVALIES** s. f. pl. (an-bar-va-le — du lat. *ambarvalia;* formé de *ambire*, aller autour; *arva*, champs). Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès, pour appeler sur les biens de la terre la protection de cette déesse.

— **Encycl.** Les *ambarvales* étaient célébrées deux fois par an, en avril, pour demander l'accroissement et la maturité des récoltes; en juillet ou en août, afin d'obtenir la conservation des grains et autres fruits de la terre. On y sacrifiait un taureau, une truie et une brebis, après une procession autour des champs : de là le nom d'*ambarvales*. Il y avait des *ambarvales* particulières et des *ambarvales* publiques. Les premières étaient célébrées par chaque chef de famille, assisté de ses enfants et de ses esclaves. Les *ambarvales* publiques avaient lieu autour de la ville. — Nos *Rogations* rappellent les *ambarvales* des Romains.

AMBARVALIES s. f. pl. (an-bar-va-lî) V. AMBARVALES.

AMBARVATE s. f. Bot. V. AMBREVADE.

AMBASSADE s. f. (an-ba-sa-de — du lat. *ambactus*, valet qui fait les commissions, qui va et vient, d'où est dérivé le bas lat. *ambactia*, mission; ou du goth. *ambachts*, serviteur). Charge, fonction de celui qui est envoyé comme représentant par un prince, un Etat souverain, près d'un autre prince, d'un autre Etat souverain : *L'*AMBASSADE *d'Espagne, de Russie. L'empereur lui accorda l'*AMBASSADE *de Turquie. Il avait l'air mystérieux et important d'un homme revêtu d'une* AMBASSADE. (La Bruy.) *La première année d'une* AMBASSADE *ruine toujours l'ambassadeur.* (Chateaub.) *Cette femme est capable de me faire donner une belle* AMBASSADE *avant même que je sois député.* (Balz.) *Pour les jeunes seigneurs, les* AMBASSADES *sont des cours de diplomatie et de gastronomie.* (Carême.) *Il a suivi le maréchal dans son* AMBASSADE *en Russie.* (Scribe.)

C'est toi dont l'*ambassade*, à tous les deux fatale,
L'a fait, pour mon malheur, pencher vers ma rivale.
RACINE.

Il vaque une *ambassade* et même un ministère.
Mais qui nommera-t-on ? C'est encore un mystère.
ETIENNE.

‖ Lieu, maison où sont établis les bureaux de l'ambassadeur : *Aller à l'*AMBASSADE. *Faire viser son passe-port à l'*AMBASSADE. *L'*AMBASSADE *de Russie se trouve dans telle rue.*

— Collectivem., se dit de l'ambassadeur et des secrétaires, des employés, etc., qui forment sa suite : *Une* AMBASSADE *nombreuse. Une* AMBASSADE *magnifique. Il appartient à l'*AMBASSADE. *Nous avons vu passer l'*AMBASSADE. *C'était, en effet, le recteur et tous les dignitaires de l'Université, qui se rendaient processionnellement au-devant de l'*AMBASSADE. (V. Hugo.) *Son Eminence accompagne en ce moment l'*AMBASSADE *très-honorable de M. le duc d'Autriche.* (V. Hugo.) *L'*AMBASSADE *japonaise est descendue au Grand-Hôtel, à Paris.* (Journ.)

— Députation envoyée à un prince, à une république, à un Etat souverain : *Envoyer, recevoir une* AMBASSADE. *Il lui arriva une* AMBASSADE *de Scythes.* (Vaugel.) *Les Romains se firent alors représenter en Grèce par une* AMBASSADE *solennelle.* (Boss.) Les Troyens avaient envoyé une *ambassade* à Tibère pour lui faire leurs compliments de condoléance au sujet de la mort de Germanicus; l'*ambassade* mit tant de lenteur dans son voyage, qu'elle n'arriva à Rome que deux ans après la mort du héros. Tibère les remercia vivement; mais pour leur faire sentir l'inconvenance d'un tel retard, il leur dit qu'il prenait la plus grande part à la perte qu'ils avaient faite dans la personne d'Hector, tué par Achille (environ 1300 ans auparavant).

— Fam. Commission, message entre particuliers : *Se charger, s'acquitter d'une* AMBASSADE. *Je ne veux point d'une pareille* AMBASSADE. *Enfin, pour achever mon* AMBASSADE, *il vient vous demander votre fille en mariage.* (Mol.)

Son frère arrive et lui fait l'*ambassade*.
LA FONTAINE.

‖ Ironiq. *J'ai fait une belle ambassade*, Ma mission n'a pas été heureuse : *O! juste ciel! j'ai fait une belle* AMBASSADE! (Mol.)

— *Secrétaire d'ambassade*, Secrétaire attaché à un ambassadeur, qui remplace celui-ci en cas d'absence ou de congé, et qui jouit dans ce cas de tous les privilèges attachés au titre d'ambassadeur : *M. Drouin de Lhuys fut longtemps* SECRÉTAIRE D'AMBASSADE *à Madrid. Il fut nommé* SECRÉTAIRE D'AMBASSADE *à Rome.* (Lamart.) ‖ *Attaché d'ambassade*, Celui qui est attaché à une ambassade, à une légation sans titre déterminé : ATTACHÉ D'AMBASSADE *à Naples d'abord, il alla plus tard comme secrétaire à Madrid, à Londres, et fit ainsi le tour de l'Europe.* (Balz.)

AMBASSADEUR s. m. (an-ba-sa-deur — rad. *ambassade*). Agent diplomatique envoyé comme représentant par un prince, un Etat souverain, près d'un autre prince, d'un autre Etat : AMBASSADEUR *ordinaire.* AMBASSADEUR *extraordinaire. Nommer, envoyer un* AMBASSADEUR. *Recevoir un* AMBASSADEUR. *Rappeler un* AMBASSADEUR. *L'*AMBASSADEUR *d'Angleterre à Paris. L'*AMBASSADEUR *russe à Londres. Tout le raffinement d'un* AMBASSADEUR *et toute sa politique tendent à tromper et à n'être point trompé.* (La Bruy.) *Un* AMBASSADEUR *est un espèce de facteur par le canal duquel les faussetés et les tromperies passent d'une cour à l'autre.* (Volt.) *On me reçut avec les honneurs dont on accable les* AMBASSADEURS. (Chateaub.) *Un roi qui traite avec un* AMBASSADEUR *qui lui plait lui fait toujours quelque concession dangereuse.* (F. Soulié.) *Dites à Son Altesse que je ne suis ni assez noble, ni assez pauvre, ni assez bête, pour faire un* AMBASSADEUR. (F. Soulié.) *Le cardinal Caprera fut reçu comme un* AMBASSADEUR *étranger.* (Thiers.) *A quoi servent les* AMBASSADEURS? *à compliquer les questions, à amoindrir la politique, à la faire tomber dans l'intrigue.* (E. de Gir.)

L'*ambassadeur* d'un roi m'est toujours redoutable.
VOLTAIRE.

Tout petit prince a des *ambassadeurs*,
Tout marquis veut avoir des pages.
LA FONTAINE.

Aujourd'hui devant vous abaissant sa hauteur,
Il demande à traiter par un *ambassadeur*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Toute personne chargée de quelque message : *Le fils de Dieu est monté au ciel pour y être notre avocat, notre* AMBASSADEUR *et notre pontife.* (Boss.) *Il a bien choisi son monde, que de te prendre pour son* AMBASSADEUR! (Mol.) *En affaire, comme en diplomatie, tout dépend du choix de l'*AMBASSADEUR. (Scribe.) *C'est la raison pourquoi Jésus-Christ a choisi et pris de simples artisans, pour être les* AMBASSADEURS *des nouvelles de notre réconciliation.* (A. Péronnet.)

— *Pas d'ambassadeur*, Allure, façon de marcher grave, compassée. Se prend le plus ordinairement en mauvaise part : *Il semblait habitué à l'allure noble qu'on appelle ironiquement un* PAS D'AMBASSADEUR. (Balz.)

— **Encycl.** On nomme *agents diplomatiques* et quelquefois *ministres*, tous les délégués d'une souveraineté destinés à la représenter auprès d'une souveraineté étrangère. Longtemps il n'y eut en Europe qu'une seule espèce d'agents diplomatiques, assez souvent désignés sous le nom d'*ambassadeurs*. Plus tard, une pratique générale les divisa en quatre classes ou ordres, d'après la différence des honneurs qu'il plaisait aux gouvernements de leur accorder : les *ambassadeurs*, les *envoyés extraordinaires* et *ministres plénipotentiaires*, les *ministres résidents* et les *chargés d'affaires*. Ainsi, le nom d'*ambassadeur* qui, dans le langage ordinaire, est pris souvent comme terme générique et appliqué sans distinction à tous les agents diplomatiques, est, dans le langage de la diplomatie, réservé aux seuls agents du premier ordre, lesquels se distinguent des autres en ce qu'ils représentent, dit Martens, la personne même de leur souverain auprès d'un gouvernement étranger. Nous n'avons pas besoin de faire observer que ce caractère distinctif ne saurait avoir de sens dans une république ou dans une monarchie représentative, attendu qu'un roi constitutionnel n'exerçant aucun acte de royauté que par l'entremise de ses ministres, ne peut avoir avec les autres souverains que des rapports privés.

On divise les *ambassadeurs* en *ordinaires* et *extraordinaires*, division qui, dans l'origine, servait à distinguer les missions permanentes de celles qui avaient pour but une négociation particulière et extraordinaire. Quand un *ambassadeur* arrive auprès d'une cour, son premier soin est d'en informer le ministre des affaires étrangères, et de prendre son jour pour lui faire visite. Il lui remet copie de ses lettres de créance, et demande à en présenter l'original au chef de l'Etat. Cette remise a lieu en audience publique et solennelle. L'*ambassadeur* prend rang dans le corps diplomatique suivant son ancienneté, c'est-à-dire suivant l'ordre de la remise de ses lettres de créance. Dans les cours catholiques, le nonce du pape est le premier des *ambassadeurs, primus inter pares*.

Les *ambassadeurs* et autres agents diplomatiques jouissent du privilége d'*exterritorialité*, qui les fait considérer comme n'ayant pas quitté les Etats du souverain qu'ils représentent, et qui consiste dans l'inviolabilité de leur personne et de leur domicile et dans l'exemption de la juridiction étrangère. « Toutes les puissances de l'Europe, dit Martens, reconnaissent l'inviolabilité des ministres des différents ordres et la leur accordent, du moment où ils touchent le territoire de l'Etat prévenu de leur mission jusqu'à celui où ils l'ont quitté; de sorte que, même en cas de rupture, on laisse partir en sûreté le ministre de l'ennemi. » Cette inviolabilité du ministre est fondée sur l'indépendance où il doit être du gouvernement avec lequel il est chargé de négocier, indépendance sans laquelle il lui serait impossible d'atteindre le but de sa mission. C'est le principe fondamental du droit des gens; il est tellement nécessaire aux rapports extérieurs des Etats, qu'il a été admis par tous les peuples, même dans l'antiquité. *Sancti habentur legati* (les ambassadeurs sont tenus pour sacrés), disait la loi romaine. L'histoire offre de nombreux exemples d'insultes faites à des *ambassadeurs*, et de réparations exigées par les gouvernements qui en avaient été l'objet. De nos jours, c'est l'insulte commise envers un consul français par le dernier dey d'Alger, qui a amené la conquête de l'Algérie par les armées françaises.

S'attacher à faire respecter la vie, la liberté et les propriétés de leurs nationaux, s'opposer à toute violation du droit des gens à leur égard, donner et recevoir des communications politiques, telle est la mission des agents diplomatiques. L'article 48 de notre Code civil leur a donné le caractère d'officiers de l'état civil.

Le droit d'ambassade, ou, pour parler d'une façon plus générale, le droit de légation est une conséquence de la souveraineté; il appartient aux républiques comme aux monarchies. D'après le principe légitimiste, il devrait être conservé au monarque légitime détrôné et refusé à l'usurpateur; mais la diplomatie ne peut s'accommoder de fictions, et la souveraineté du peuple s'impose aujourd'hui, en fait, au droit international qu'elle transforme.

Les ambassades, si l'on prend ce mot dans un sens très-général, ont dû commencer avec les relations des premiers peuples. On les retrouve chez les Egyptiens, les Perses, les Juifs, les Grecs, les Romains. Cependant le droit international ne put se développer dans l'antiquité, et ce n'est que dans les temps modernes que les nations commencèrent à entretenir des *ambassadeurs* à poste fixe. Cette institution des missions permanentes date du XVIe siècle. « Elle eut pour effet, dit M. Jules Grenier, de créer entre les Etats une certaine égalité et le sentiment du droit, qui sont la base du système européen. »

La France entretient des *ambassadeurs* proprement dits à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Constantinople, à Madrid, à Rome et à Berne, et des agents diplomatiques d'ordre inférieur auprès des autres Etats.

— **Syn. Ambassadeur, député, envoyé.** Les *ambassadeurs* parlent et agissent au nom de leurs souverains; les *envoyés* ne sont que de simples ministres autorisés, qui n'ont qu'une mission temporaire et limitée; les *députés* sont envoyés par un corps à un souverain.

— **Anecdotes.** Une duchesse demandait à un *ambassadeur*, arrivé tout nouvellement de Pologne, s'il était vrai que les Polonaises fussent aussi blanches et aussi froides que la neige de leur pays. « Cela est si vrai, madame, répondit l'*ambassadeur*, que souvent leur seule présence m'a enrhumé. »

* * *

Henri IV ayant dit un jour à l'*ambassadeur* d'Espagne : « Ventre-saint-gris! si le roi d'Espagne me fâche, je l'irai relancer jusque dans Madrid, » et l'*ambassadeur* lui ayant répondu gravement : « Vous ne seriez point le premier roi de France qui y aurait été, » le Béarnais ajouta sur un ton moins furieux : « Monsieur l'*ambassadeur*, vous êtes Espagnol, et moi Gascon. Si nous nous mettons sur la rodomontade, la chose ira loin. »

* * *

Philippe II avait envoyé le jeune connétable de Castille féliciter Sixte V sur son exaltation. Le pape, mécontent qu'on lui eût député un *ambassadeur* si jeune, se récria, en disant : « Eh quoi! votre maître manque-t-il d'hommes, pour m'envoyer un *ambassadeur* sans barbe? — Si mon souverain, répliqua le connétable, eût pensé que le mérite consistait dans la barbe, il vous aurait envoyé un bouc, et non un gentilhomme comme moi. »

* * *

Mme de Seignelay s'étonnant en présence de l'*ambassadeur* de Siam que les Siamois eussent plusieurs femmes, l'*ambassadeur* lui répondit : « Madame, si l'on en pouvait trouver à Siam d'aussi belles et d'aussi bien faites que vous, nous n'en aurions qu'une. »

* * *

A une pareille question, un *ambassadeur*

turc répondit avec plus d'esprit encore et de galanterie : « Madame, c'est afin de trouver dans plusieurs femmes toutes les perfections qui sont réunies en vous seule. »

* * *

Après la seconde abdication de Napoléon, l'illustre sculpteur Canova fut envoyé à Paris pour réclamer les objets d'art que les armées de l'Empire avaient enlevés aux Etats pontificaux. Canova, qui n'avait accepté cette mission que sur l'ordre formel du pape, mit à l'exécuter toute la délicatesse possible. Il prit sur lui d'abandonner au Musée français plusieurs objets de prix qui avaient appartenu à Rome; cela n'empêcha pas qu'on ne lui suscitât mille désagréments. Comme il se plaignait à un ministre de Louis XVIII des mauvais procédés qu'avaient à son égard les employés du Musée, appuyant ses réclamations de son titre d'*ambassadeur :* « C'est *emballeur* que vous voulez dire, » repartit l'excellence.

AMBASSADORIAL, ALE adj. (an-ba-sa-do-ri-al, a-le — rad. *ambassadeur*). Qui appartient à une ambassade, à un ambassadeur : *Cortége* AMBASSADORIAL. *Pompe* AMBASSADORIALE.

AMBASSADRICE s. f. (an-ba-sa-dri-se — rad. *ambassadeur*). Femme d'un ambassadeur : *Les Corses tirèrent sur le carrosse de l'*AMBASSADRICE, *qui rentrait alors dans son palais.* (Volt.) *Vous savez, madame l'*AMBASSADRICE, *que je suis toujours très-empressé de vous faire ma cour.* (E. Sue.) *Ils étaient patronnés par madame l'*AMBASSADRICE *d'Angleterre.* (E. Sue.) *Elle était comme une* AMBASSADRICE *obligée d'arrondir ses phrases et ses coudes.* (Balz.) *Etre* AMBASSADRICE, *voilà le rêve des jeunes filles du monde riche ou aristocratique.* (Mme Romieu.) *La jeune* AMBASSADRICE *parut à la cour, et conquit du premier coup d'œil l'admiration et l'enthousiasme.* (Lamart.)

— Fig. et fam. Femme chargée d'un message : *Elle sera notre* AMBASSADRICE. *Je suis une* AMBASSADRICE *de joie.* (Mol.) *La princesse lui fit sentir qu'elle était indignée que son frère lui dépêchât une telle* AMBASSADRICE. (Volt.)

Ambassadrice (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté en 1836, la même année qu'*Actéon* et que les *Chaperons blancs*. Cet ouvrage peut être regardé comme une des meilleures partitions de l'illustre compositeur. Au succès qu'obtint tout d'abord l'*Ambassadrice* vint s'ajouter bientôt un intérêt d'actualité. Une célèbre cantatrice, Mlle Sontag, avait quitté le théâtre pour épouser le comte de Rossi. Le public goûta vivement les situations habilement présentées par M. Scribe, et plus tard la réapparition de Mme de Rossi sur la scène par suite de revers de fortune prouva que le sujet du poëme n'était pas invraisemblable. Cette vraisemblance dans un ouvrage appartenant au genre qui la comporte le moins, lui a conservé un attrait piquant. La musique qu'Auber a composée sur ce livret est tour à tour vive, touchante, enjouée et tendre. Sans nous arrêter à l'ouverture, qui est une de nos jolies pièces instrumentales, nous mentionnerons les couplets du premier acte, l'air bouffe : *Ah! que mon sort est beau!* la romance : *Le ciel nous a placés dans des rangs....;* le duo si expressif : *Oui, c'est moi qui viens ici*, et enfin l'air de Charlotte, au dernier acte : *Que ces murs coquets...* Pendant longtemps le rôle d'*Henriette* a servi aux débuts des jeunes élèves sortant du Conservatoire. Il se prête en effet à faire valoir les qualités d'une cantatrice. Mlle Lavoye y a obtenu son plus beau succès.

AMBASSE s. m. (an-ba-se). Ichth. Petit poisson de la famille des percoïdes, qui vit dans la mer des Indes, et qui est assez estimé comme aliment.

AMBATAGE s. m. (an-ba-ta-je). V. EMBATAGE.

AMBATE s. m. (an-ba-te — du gr. *ambatês*, qui monte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionites, dont toutes les espèces habitent les parties intertropicales de l'Amérique.

AMBAZAC, ch.-lieu de cant. (Haute-Vienne), arrond. de Limoges; pop. aggl. 278 hab. — pop. tot. 2,925 hab. Vestiges d'une voie et d'un camp romains.

AMBE s. m. (an-be — du lat. *ambo*, deux). Jeu. Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie, ou sortis ensemble : *Gagner un* AMBE.

— *Ambe déterminé*, Deux numéros sortis ou devant sortir ensemble, et dont l'ordre est indiqué par le joueur.

— Au loto, Deux numéros sortis et placés sur la même ligne horizontale.

AMBÈGNE ou **AMBIÈGNE** s. f. (an-bè, biè-gne — *gn* mll.). Antiq. rom. Victime que l'on conduisait au sacrifice entre deux agneaux. ‖ Se disait aussi d'une brebis qui avait mis bas deux jumeaux, et qui était sacrifiée à Junon.

AMBEL s. m. (an-bèl). Bot. Plante de l'Inde, qui ressemble au nénufar.

AMBÉLANIER s. m. (an-bé-la-nié). Bot. Arbre originaire de Cayenne, de la famille des apocynées, et qui porte un fruit laiteux bon à manger, cru ou confit.

AMBER-BEER s. m. (amm-beur-bir — mots angl.). Espèce d'ale ou de bière qui se fabrique en Angleterre, et qui a la couleur de l'ambre : de là son nom.

AMBERG, ville forte de Bavière, à 60 kil. N.-O. de Ratisbonne; autrefois capitale du Haut-Palatinat; 10,000 hab. Manufacture d'armes, de porcelaine. Victoire de l'archiduc Charles sur le général français Jourdan, en 1796.

AMBERGER (Christophe), peintre allemand, né à Nuremberg en 1490, s'établit ensuite à Augsbourg, où il mourut en 1563. Il forma son style d'après celui d'Holbein le jeune. « Inférieur à ce maître, dit Waagen, par l'énergie de la conception et la délicatesse du dessin, il le surpasse quelquefois par la transparence et par la chaleur du coloris. » Une de ses meilleures compositions est une *Madone entourée de saints*, à la cathédrale d'Augsbourg. Il excella particulièrement dans le portrait, et fit, en 1530, celui de Charles-Quint, qui figure actuellement dans la galerie de Vienne. Ce prince récompensa généreusement Amberger, et se plut à le comparer au Titien.

AMBER-HAPPI s. m. (an-bèr-app-pi). Méd. Nom donné à un électuaire en usage à Constantinople, et dans la composition duquel on faisait entrer de l'opium, du musc et du cachou. On l'employait comme calmant.

AMBÉRIEU, ch.-lieu de cant. (Ain), arrond. de Belley; pop. aggl. 1,125 hab. — pop. tot. 2,782 hab.

AMBERT, ch.-lieu d'arrond. (Puy-de-Dôme), à 82 kil. de Clermont et 441 kil. de Paris, anc. cap. du Livradois. Fabrique de papier; excellents fromages; pop. aggl. 3,594 hab. — pop. tot. 7,661 hab. L'arrond. a 8 cant., 52 comm., 84,607 hab. Eglise de Saint-Jean, fondée en 1471, édifice construit en granit, qui appartient au style de la Renaissance, mais qui peut à la rigueur être classé parmi les églises ogivales.

AMBESAS s. m. (an-be-zass — du lat. *ambo*, deux, et *as*, unité). Jeu. Au trictrac, Coup de dé qui amène deux as. ‖ On dit plus souvent BEZET. On écrivait anciennem. AMBES AS.

— Adjectiv. Se dit d'une espèce d'arachnide de Géorgie : *L'atte* AMBESAS *a l'abdomen en forme de coin.* (Walcken.)

AMBEZ (BEC D'), lieu où la Dordogne se jette dans la Garonne, à 22 kil. de Bordeaux.

AMBI s. m. (an-bi — du gr. *ambê*, rebord). Chirurg. Nom d'un instrument inventé par Hippocrate pour réduire la luxation de l'extrémité supérieure de l'humérus. Il a été abandonné.

AMBIA s. m. (an-bi-a — nom ind.). Minér. Nom donné dans l'Inde à une espèce de bitume liquide et jaunâtre, dont l'odeur est analogue à celle de la résine tacamahaca : *L'*AMBIA *est une espèce de succin liquide; on s'en sert dans le pays pour guérir la gale.* (Valmont de Bomare.)

AMBIALET, commune du départ. du Tarn, arrond. d'Albi; pop. aggl. 287 hab. — pop. tot. 3,221 hab.

AMBIANI s. m. pl. (an-bi-a-ni — de *Ambianum*, n. lat. d'*Amiens*). Géogr. anc. Peuples de la Belgique, auj. les Picards. Ils avaient pour capitale *Somarobriva*, plus tard *Ambianum* (Amiens). César, Strabon et Pline font mention des Ambiani.

AMBIANNULAIRE adj. (an-bi-ann-nu-lè-re — du lat. *ambo*, deux; *annulus*, anneau). Chim. Se dit des substances minérales cristallisées en prismes, dont chaque base est entourée d'un anneau à facettes.

AMBIANT, ANTE adj. (an-bi-an, an-te — du lat. *ambiens*, part. prés. de *ambire*, entourer). Qui circule autour, qui enveloppe les corps de tous côtés : *Fluide* AMBIANT. *Les mers* AMBIANTES *ne tracent point de profondes découpures dans le massif du continent africain.* (D'Avezac.) *Tout ce qui refroidit la température* AMBIANTE *fait déposer la rosée.* (H. Taine.) *Pour savoir si une planète est habitée par des êtres vivants, la première chose à rechercher, c'est si elle possède une atmosphère ou une masse d'air* AMBIANTE. (F. Pillon.)

L'air *ambiant* et pur semblait s'être adouci,
Quelques oiseaux posaient sur le givre durci.
LAMARTINE.

— Fig. : *La réalité* AMBIANTE *a, en effet, quelque chose de précis, de certain, d'arrêté, qui se prête peu aux transformations de l'idéal et du style.* (Th. Gaut.)

AMBIBARES s. m. pl. (an-bi-ba-re). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans la 3e Lyonnaise, faisant partie de la confédération armorique. ‖ On dit aussi AMBIBARIENS.

AMBIDENTÉ, ÉE adj. (an-bi-dan-té — du lat. *ambo*, deux; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a des dents aux deux mâchoires.

AMBIDEXTÉRITÉ s. f. (an-bi-dèk-sté-ri-té — rad. *ambidextre*). Mouvement d'un ambidextre; état d'un ambidextre.

AMBIDEXTRE adj. et s. (an-bi-dèk-stre — du lat. *ambo*, deux; *dextra*, main droite). Qui se sert indifféremment et avec la même adresse de la main droite et de la main gauche : *Hermagoras vous révélera que Nemrod était gaucher et Sésostris* AMBIDEXTRE. (La Bruy.) *Tous les mammifères munis de mains sont* AMBIDEXTRES, *excepté l'homme.* (Bory de St-Vinc.) *L'*AMBIDEXTRE *a de grands avantages sur les autres artistes.* (Lenorm.) *Hippocrate a dit que la femme n'était jamais* AMBIDEXTRE; *l'expérience dément cet aphorisme.* (Lenorm.)

— **Encycl.** Quelques physiologistes pensent que tous les hommes naissent *ambidextres*, et que c'est par l'impéritie des nourrices et par suite de l'habitude seule qu'ils présentent la singulière particularité d'une main plus adroite que l'autre. Cette opinion est assez difficile à admettre, si l'on considère le très-petit nombre d'*ambidextres* que l'on trouve chez les peuples sauvages aussi bien que chez les peuples civilisés. D'autres croient que la prédominance d'activité et d'accroissement des membres droits sur les membres gauches est innée chez l'homme, mais qu'elle est ensuite fortifiée par l'habitude. « Comme l'habitude d'agir perfectionne l'action, dit Bichat, on conçoit la cause de l'excès d'agilité du membre droit sur le gauche. Cet excès n'est presque pas primitif; l'usage l'amène d'une manière insensible. Je crois bien, ajoute-t-il, que quelques circonstances naturelles ont influé sur le choix de la main droite; tels sont le léger excès de diamètre de la sous-clavière droite, le sentiment de lassitude qui accompagne la digestion, et qui, plus sensible à gauche à cause de l'estomac, nous détermine à agir pendant ce temps du côté opposé, l'instinct naturel qui, dans les affections vives, nous fait porter la main sur le cœur où la droite se dirige bien plus facilement que la gauche. » M. Achille Comte, dans un mémoire remarquable, a établi par un grand nombre de faits que nous apportons tous en naissant un défaut d'équilibre entre le bras droit et le bras gauche, défaut d'équilibre qui est toujours en rapport avec la position de l'enfant dans le sein de sa mère, et qui est l'effet de la compression que l'épaule, le bras et le côté gauches éprouvent pendant la gestation. Quoi qu'il en soit, la faculté de se servir avec une égale facilité de l'une ou de l'autre main pour travailler, dessiner, est d'une grande importance; il est même certaines professions où l'on ne peut bien réussir si l'on n'a pas eu soin de la développer, telles que la chirurgie, l'art vétérinaire, les métiers d'aiguiseur, de tourneur, etc.; aussi l'éducation doit-elle s'efforcer de rendre jusqu'à un certain point les enfants *ambidextres*, en veillant à ce que les deux mains soient également exercées : c'est, du reste, ce que l'on fait dans un certain nombre d'établissements d'instruction publique.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici les lignes charmantes que Franklin a écrites à ce sujet sous le titre de *Pétition de la main gauche à ceux qui sont chargés d'élever les enfants :* « Je m'adresse, dit la main gauche, à tous les amis de la jeunesse et je les conjure de jeter un regard de compassion sur ma malheureuse destinée, afin qu'ils daignent écarter les préjugés dont je suis victime. Nous sommes deux sœurs jumelles, et les deux yeux d'un homme ne se ressemblent pas plus, ni ne sont pas plus faits pour s'accorder l'un avec l'autre que ma sœur et moi. Cependant la partialité de nos parents met entre nous la distinction la plus injurieuse. Dès mon enfance, on m'a appris à considérer ma sœur comme un être d'un rang au-dessus du mien; on m'a laissée grandir sans me donner la moindre instruction, tandis que rien n'a été épargné pour la bien élever. Elle avait des maîtresses qui lui apprenaient à écrire, à dessiner, à jouer des instruments; mais si par hasard je touchais un crayon, une plume, une aiguille, j'étais aussitôt grondée... Il est vrai que quelquefois ma sœur m'associe à ses travaux, mais elle a toujours grand soin de prendre le devant, et de ne se servir de moi que par nécessité ou pour figurer auprès d'elle. Ne croyez pas que mes plaintes soient excitées par la vanité; non, mon chagrin a un motif bien plus sérieux. D'après un usage établi dans ma famille, nous sommes obligées, ma sœur et moi, de pourvoir à la subsistance de nos parents... Or, si ma sœur éprouve quelque indisposition, quel sera le sort de notre famille?... Il me sera impossible de griffonner une pétition, car j'ai été obligée d'emprunter une main étrangère pour transcrire la requête que j'ai l'honneur de vous présenter. »

— **Antonymes.** Droitier, gaucher.

AMBIDRAVES s. m. pl. (an-bi-dra-ve). Géogr. anc. Peuple de la Norique, dans les Alpes, près des sources de la Drave.

AMBIÈGNE. V. AMBÈGNE.

AMBIERLE, bourg du dép. de la Loire, arrond. et à 20 kil. de Roanne; 2,050 hab. Eglise d'une architecture remarquable, dont les vitraux rappellent la peinture sur verre du XVe siècle.

AMBIEUX, EUSE adj. (an-bi-eu, eu-ze — du lat. *ambire*, aller autour). Qui a des détours, des sinuosités : *Le duc d'Orléans ressentait l'aiguillon de l'honneur et de l'esprit* AMBIEUX *et imaginaire de madame sa fille.* (St-Sim.) ‖ Mot mal formé et aujourd'hui inusité.

AMBIGAT, chef des Gaulois Bituriges, vers le VIIe siècle av. J.-C. C'est sous son règne que ses deux neveux, Bellovèse et Sigovèse, entreprirent ces fameuses excursions si célèbres dans l'histoire.

AMBIGÈNE adj. (an-bi-jè-ne — du lat. *ambo*, deux; *genus*, naissance). Géom. Sorte d'hyperbole qui a l'une de ses branches infinies inscrite, et l'autre circonscrite à son asymptote, c'est-à-dire dont l'une tombe en dedans, et l'autre en dehors de son asymptote.

— Bot. Se dit d'un calice dont la partie extérieure est de la nature ordinaire d'un calice, et dont la partie interne est de la nature d'une corolle, comme dans les ornithogales, les passiflores ou grenadilles, etc.

AMBIGU s. m. (an-bi-gu — du lat. *ambiguus*, douteux, incertain). Repas qui n'est à proprement parler ni un déjeuner, ni un dîner, mais qui tient le milieu entre l'un et l'autre par l'heure où il a lieu et la nature des mets dont il se compose. Tous les services y sont confondus en un seul, et l'on y sert à la fois tous les mets chauds ou froids, ainsi que le dessert tout entier : *Préparer un* AMBIGU. *Servir un* AMBIGU. *Les grands repas de corps se servent ordinairement en* AMBIGU. (Acad.) *Il dévorait ainsi les miettes des* AMBIGUS *qu'il avait préparés.* (Balz.) *Cet* AMBIGU *n'avait pas mauvaise mine.* (Gér. de Nerv.)

— Par anal. Mélange de choses de nature opposée : *C'est un* AMBIGU *de précieuses et de coquettes que leurs personnes.* (Mol.)

C'est dans son caractère une espèce parfaite,
Un *ambigu* nouveau de prude et de coquette
Qui croit mettre les cœurs à contribution,
Et qui veut épouser : c'est là sa passion.
REGNARD.

— Particul. Nom donné par Ch. Fourier et son école aux êtres, aux espèces mixtes, qui établissent une transition entre deux genres, deux classes, deux séries différentes : *Les* AMBIGUS *participent de deux séries où ils figurent en exception.* (Ch. Fourier.) *Les phoques et les cétacés sont des* AMBIGUS *qui forment la transition entre les mammifères terrestres et les poissons.* (Toussenel.)

AMBIGU s. m. (an-bi-gu — du lat. *ambiguus*, douteux). Sorte de jeu de cartes, qui n'est qu'un mélange de combinaisons empruntées à plusieurs jeux, la bouillotte, le whist, etc. : *Jouer à l'*AMBIGU. *Faire une partie d'*AMBIGU.

— **Encycl.** *Règles du jeu.* L'*ambigu* se joue avec un jeu entier dont on a retranché les douze figures; par conséquent quarante cartes, ne contenant que des points. La valeur des cartes est basée sur le nombre des points qu'elles représentent. Ainsi l'as ne vaut qu'un point et a moins de valeur que le deux; le deux en a moins que le trois, etc.

Le nombre des joueurs varie de deux à six; chacun met au jeu un ou plusieurs jetons. Cette mise s'appelle la *vade* ou la *poule*.

On fixe d'abord le temps que durera la partie ou le nombre de coups dont elle se composera. Celui qui fait le premier est désigné par le sort; il bat alors les cartes, les fait couper à gauche et en distribue deux l'une après l'autre à chaque joueur, en commençant par la droite.

Le joueur qui est satisfait de ses cartes dit : *Basta*, mot italien qui signifie *assez*, et il met au jeu le nombre de jetons convenu; dans le cas contraire, le joueur écarte une seule ou ses deux cartes, et le donneur les lui remplace.

Le donneur mêle une seconde fois les cartes du talon, et, après la coupe, il distribue à chaque joueur deux nouvelles cartes; de cette manière, chacun en a quatre.

Le joueur satisfait dit : *Je m'y tiens;* dans le cas contraire, il dit : *Je passe*. Si tous les joueurs passent, le dernier, qui est le donneur, peut changer son jeu et donner de nouveau, ou obliger les joueurs à garder leurs cartes; dans ce cas, il met deux jetons au jeu et garde les siennes.

Le joueur qui croit avoir beau jeu peut proposer le nombre de jetons que bon lui semble, ce qui compose la *batterie;* si personne ne les tient, il lève la batterie, et le donneur, ou le dernier, doit en outre lui compter deux jetons, à moins qu'il ne fasse lui-même la *vade*. Si plusieurs des joueurs veulent tenir la vade, chacun peut écarter, sans qu'il ait alors le droit de *renvier*, c'est-à-dire de mettre de nouveaux jetons avant que les joueurs qui tiennent la *vade* aient écarté, et qu'on leur ait distribué autant de cartes qu'ils en désirent, jusqu'à concurrence de quatre.

Les écarts terminés, chacun parle selon son rang : celui qui a ou qui veut feindre d'avoir mauvais jeu, dit qu'il *passe*. Si tous s'énoncent de même, la *vade* reste pour le coup suivant.

Mais si l'un des joueurs a ou veut faire croire qu'il a beau jeu, il renvie en mettant au jeu quelques jetons de plus que ceux qui y sont; dans ce cas, les autres joueurs peuvent tenir ces jetons ou passer; chacun peut même renvier de nouveau; mais si personne n'a tenu le premier renvi, celui qui l'a fait lève tout et se fait payer par les autres joueurs la valeur de ce qu'il a en points, *prime, séquence, tricon, flux* et *fredon*. — Lorsqu'au contraire le renvi est tenu et que chacun a cessé de renvier, les joueurs intéressés au coup doivent mettre leur jeu à découvert, afin de connaître le gagnant.

Le *point* est la première chance de gain. Il consiste dans la réunion de deux ou plusieurs cartes d'une même espèce, comme cœur, carreau, etc. — Une seule carte ne compte pas; ainsi, quoiqu'un dix représente dix points, il ne vaut pas un deux et un trois réunis, qui ensemble n'en représentent que cinq. — De même, trois cartes d'une même espèce l'emportent sur deux, quoique celles-ci représentent un plus grand nombre de points que celles-là. — Celui qui gagne par le point reçoit de chaque joueur un jeton, et il emporte en outre la poule, la vade et les renvis.

La *prime*, seconde chance de gain, se forme par quatre cartes, dont chacune est d'une couleur différente. Cette chance l'emporte sur

le point : le joueur qu'elle fait gagner reçoit de chacun des autres deux jetons, et la poule ainsi que la vade et les renvis lui appartiennent. Si les points dont la prime est composée s'élèvent au-dessus de trente, on l'appelle grande prime. En cas de concurrence, celle-ci l'emporte.

La séquence, troisième chance, a lieu quand trois cartes d'une même couleur se suivent sans intermédiaire. Cette chance l'emporte sur les précédentes, et le joueur qu'elle fait gagner reçoit de chacun des autres trois jetons, indépendamment de la poule, de la vade et des renvis qui lui sont dévolus. La séquence qui représente le plus grand nombre de points est préférée aux autres, excepté le cas où elle serait composée de quatre cartes : celle-ci l'emporterait, même si elle représentait moins de points que la séquence de trois cartes.

Le tricon, quatrième chance, est composé de trois cartes différentes pour la couleur, mais qui représentent chacune un même point : ainsi trois as, trois deux, trois six forment un tricon. — Cette chance l'emporte sur le point, les primes et les séquences. La poule et les accessoires appartiennent au joueur qu'elle fait gagner, et, de plus, les autres sont obligés de lui donner chacun quatre jetons. — S'il se rencontre plusieurs tricons, le gagnant est celui qui représente le plus grand nombre de points.

Le flux, cinquième chance, se forme par quatre cartes d'une même couleur, comme quatre cœurs, quatre trèfles, etc. Cette chance, supérieure à toutes les autres, a le droit d'exiger cinq jetons, indépendamment de la poule et des accessoires.

Toutes les chances de gain dont on vient de parler s'appellent jeux simples. L'ambigu a aussi ses jeux doubles, ainsi nommés parce qu'ils renferment plusieurs jeux simples : par exemple, on a le tricon réuni avec la prime, quand, à trois dix ou à trois autres cartes d'un même point, se trouve jointe une quatrième carte d'une couleur différente de celles des trois autres cartes. Une telle chance l'emporte sur tous les jeux simples, et vaut à celui qu'elle fait gagner ce que chacun de ces jeux lui produirait en particulier. — Le flux joint à la séquence produirait les mêmes effets que le tricon avec la prime, et l'emporte sur cette dernière chance.

Le fredon l'emporte sur tous les autres jeux, tant simples que doubles. Il est composé de quatre cartes de même valeur, comme quatre deux, quatre cinq, etc. Le joueur que cette chance fait gagner reçoit de chacun des autres joueurs : 1° huit jetons pour le fredon; 2° deux ou trois jetons pour la prime, selon que les points qu'elle représente sont au-dessous ou au-dessus des trente; 3° enfin il emporte la poule, la vade et les renvis. — Le fredon le plus fort est préféré au plus faible. Celui de dix est le plus important, et celui d'as est le moindre.

Des renvis. Celui qui a fait le second renvi ne peut renvier ensuite au-dessus des autres qui en ont été, dès que les cartes sont données pour la seconde fois. Un des joueurs peut renvier sur les autres quand ils ont tous passé et qu'ils s'y sont engagés, et le premier peut alors être de ce renvi comme les autres, et renvier même au-dessus, s'il a assez beau jeu. On peut encore, d'un accord commun, régler les renvis pour ne pas s'exposer à trop perdre. Quelque grand renvi que l'on fasse, chacun ne peut perdre ni gagner que ce qu'il a de jetons devant lui, ou ceux qui lui sont dus par les autres joueurs; on ne peut l'obliger à tenir davantage.

L'ambigu ne souffre point de crédit, c'est-à-dire qu'on ne doit jouer, hors de la prise d'un joueur, que comptant. On peut même, si un joueur qui a perdu sa prise veut jouer encore, décaver de nouveau, c'est-à-dire reprendre de nouvelles marques, qu'il doit payer auparavant. — Quoiqu'on n'ait rien de reste devant soi, ou que tout soit engagé au renvi, on n'en paye pas moins la valeur du jeu à celui qui le gagne, c'est-à-dire ce que valent les points, primes, séquences, flux ou tricons, etc., quand bien même on ne serait pas des vades ni des renvis.

AMBIGU, UË adj. (an-bi-gu — lat. ambiguus, équivoque). Qui a, qui présente deux sens, et par conséquent dont le sens est incertain, douteux : Discours AMBIGU. Réponse AMBIGUË. Des termes, des mots AMBIGUS. Les oracles étaient souvent AMBIGUS. (Acad.) On ne doit jamais hasarder une locution AMBIGUË. (Fén.) Murat dit à Macerone que sa réponse AMBIGUË avait un double sens peu séant à sa loyauté et à son rang. (Lamart.)

Ce n'est point s'expliquer en termes ambigus.
MOLIÈRE.

D'un discours ambigu craignez la perfidie.
***

. . . . Il ne se faut point arrêter
Aux deux traits ambigus que je viens de conter.
MOLIÈRE.

— Par ext. Se dit de tout ce qui n'a pas de nature propre, de caractère tranché : Ce sont gens sans parole et sans foi, et semblables à cet animal amphibie de la fable se tenant dans un état AMBIGU entre les poissons et les oiseaux. (Pasc.) Aristote a dit que le phoque était d'une nature AMBIGUË et moyenne entre les animaux aquatiques et terrestres. (Buff.) Il avait un chapeau AMBIGU, couvert d'un étui de toile cirée. (Hamilt.)

— Bot. Se dit d'un organe qui n'a pas une forme, une disposition bien déterminée, des genres ou des espèces difficiles à classer. ‖ Cloisons ambiguës. Se dit quand, tenant au centre et à la paroi d'un péricarpe qui ne s'ouvre pas, elles n'ont point d'origine certaine. ‖ Hile ambigu. Se dit quand cet organe correspond à la fois aux deux bouts réunis d'une graine recourbée ou repliée. ‖ Corolle ambiguë. Se dit, en parlant des synanthérées, quand les corolles sont intermédiaires entre deux formes déterminées.

— **Syn. Ambigu, amphibologique, équivoque, louche.** Ambigu est l'expression la plus générale; il se dit des discours, des pensées, des actions, des démarches, etc. Ce qui est équivoque a souvent été rendu tel à dessein, afin de tromper : Les articles de la diplomatie sont trop souvent rédigés dans un style ÉQUIVOQUE. Ce qui est louche n'est pas juste ou conforme au vrai : L'habitude de n'employer pour noms des plantes que des phrases LOUCHES assez longues, rendait la nomenclature traînante et embarrassante. (J.-J. Rouss.) Ce qui est amphibologique n'est pas correct ou conforme aux lois du langage : Voltaire reproche à J.-B. Rousseau des vers AMPHIBOLOGIQUES.

— **Antonymes.** Catégorique, clair, net, précis.

AMBIGU-COMIQUE (L'). V. PARIS (p. 256).

AMBIGUËS s. f. pl. (an-bi-gu). Zool. Nom d'une petite division d'arachnides, dans le genre ctène.

AMBIGUÏTÉ s. f. (am-bi-gu-i-té — rad. ambigu). Défaut de ce qui présente un double sens, de ce qui est équivoque : Parler net et sans AMBIGUÏTÉ. (Acad.) Ces passages n'ont aucune AMBIGUÏTÉ. (Boss.) Les AMBIGUÏTÉS de mots, qui ne sont rien quand on veut s'entendre, causent d'effroyables difficultés quand l'aigreur se mêle aux disputes. (Boss.) C'était assez le style et l'usage de Turenne, de s'exprimer toujours avec modération et avec AMBIGUÏTÉ. (Volt.) L'AMBIGUÏTÉ naît de la complication. (De Gérando.) Fatigué de son AMBIGUÏTÉ politique, il avait résolu secrètement de se mettre à la tête du parti libéral. (Balz.) Pardon si j'ai traité de ces deux choses si délicates, mais il ne faut pas la moindre AMBIGUÏTÉ dans notre affaire. (Balz.)

Et tout ce qu'il m'a dit n'est qu'ambiguïté.
PIRON.

. . . . L'ambiguïté
Répandant son adroite et fine obscurité,
Aux yeux embarrassés des juges les plus sages,
Tout sens devint douteux, tout mot eut deux visages.
BOILEAU.

— **Encycl.** Rhétor. L'ambiguïté est le contraire de la netteté; elle consiste à laisser l'esprit incertain sur le vrai sens d'une expression, laquelle, d'après la construction grammaticale, exprimerait une chose différente de celle que l'écrivain a pensée. La plupart des ambiguïtés viennent de la diversité de rapport dont les pronoms il, le, la, etc., les adjectifs possessifs son, sa, etc., sont susceptibles; souvent aussi elles sont occasionnées par des mots qui ne sont pas à la place que marque la liaison des idées.

Voici quelques exemples d'ambiguïtés :

Cet orateur a imité Démosthène dans tout CE QU'IL A DE BEAU.

Est-ce dans tout ce que l'imitateur a de beau, ou dans tout ce qu'a de beau Démosthène?

Racine fait dire à Andromaque par Pyrrhus :

Vous me haïssez plus que tous les Grecs ensemble.

Est-ce que tous les Grecs ne me haïssent, ou que vous ne les haïssez? La construction grammaticale permet d'entendre l'un ou l'autre.

Enfin, dans ces vers de Britannicus :

Du fruit de tant de soins à peine jouissant,
En avez-vous paru six mois reconnaissant.

le sens, d'après la construction, serait jouissant à peine; selon la pensée, le sens est à peine six mois.

— Droit. Dans les conventions, lorsqu'une clause est ambiguë, on doit l'interpréter soit dans le sens avec lequel elle peut avoir quelque effet, soit dans celui qui convient le mieux à la matière du contrat, soit d'après les usages du pays où le contrat est passé. Dans le doute, la convention s'interprète contre celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation.

— **Syn. Ambiguïté, amphibologie, double sens, équivoque.** L'ambiguïté a un sens général susceptible de plusieurs interprétations : C'était assez l'usage de Turenne d'abuser de l'AMBIGUÏTÉ. (Volt.) Le double sens a deux significations, l'une comprise de tout le monde, l'autre présentant une allusion plus ou moins difficile à saisir : C'est une critique minutieuse et de mauvaise foi que de trouver un DOUBLE SENS dans une phrase aussi nette que celle-ci. (Marmontel.) L'équivoque a deux sens, l'un naturel, l'autre détourné, qui n'existe que dans la pensée de celui qui parle : Un faux plaisant à grossière ÉQUIVOQUE. (Boil.) L'amphibologie est une équivoque grammaticale : Voici un passage où vous trouverez à la fois AMPHIBOLOGIE et solécisme. (Volt.)

— **Antonymes.** Clarté, netteté, précision.

AMBIGUMENT adv. (an-bi-gu-man — rad. ambigu). D'une manière ambiguë : Parler, s'exprimer AMBIGUMENT. L'Eglise anglicane parle AMBIGUMENT. (Boss.) Ceux des cardinaux à qui il en parla lui répondirent AMBIGUMENT. (St-Sim.)

AMBILATRES s. m. pl. (an-bi-la-tre). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui occupait le pays situé au midi de la Loire, près de Châtellerault (Vienne). Ce peuple est cité par Pline.

AMBINUX s. m. (an-bi-nuks — du lat. ambi, deux; nux, noix). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées; syn. du genre aleurite.

AMBIOPIE s. f. (an-bi-o-pî — du lat. ambo, deux, et du gr. ops, œil). Pathol. V. DIPLOPIE.

AMBIORIX, roi des Eburons, peuple gaulois qui habitait entre la Meuse et le Rhin. Il résista avec succès à Sabinus et à Cotta, lieutenants de César; mais ce dernier ayant marché en personne contre lui, le vainquit dans une grande bataille, et il se réfugia dans la forêt des Ardennes, où il vécut en fugitif.

AMBIPARE adj. (an-bi-pa-re — du lat. ambo, deux; parere, enfanter). Bot. Se dit des bourgeons qui renferment à la fois des feuilles et des fleurs.

AMBIR s. m. (an-bir). Ichthyol. Poisson du genre mulle, qui vit dans la mer Rouge.

AMBIRA s. m. (an-bi-ra). Instrument de musique, en usage dans le pays de Mozambique.

AMBISONTIENS s. m. pl. (an-bi-zon-ti-ain). Géogr. anc. Peuple qui, suivant Ptolémée, habitait la Norique.

AMBITÉ adj. m. (an-bi-té). Techn. Se dit du verre qui, après avoir été affiné, perd sa transparence et semble rempli de boutons.

AMBITIEUSEMENT adv. (an-bi-si-eu-ze-man — rad. ambitieux). Avec ambition : Rechercher AMBITIEUSEMENT les honneurs. (Acad.)

— Par ext. Avec affectation, avec recherche : Ecrire AMBITIEUSEMENT. Destitués du secours des choses, ils recherchent AMBITIEUSEMENT celui des expressions. (D'Aguess.)

AMBITIEUX, EUSE adj. (an-bi-si-eu, eu-ze — lat. ambitiosus, même sens). Qui a de l'ambition : Homme, ministre AMBITIEUX. Femme AMBITIEUSE. Famille AMBITIEUSE. Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un AMBITIEUX sectaire? (J.-J. Rouss.) Madame Roland s'aperçut que Dumouriez était trop AMBITIEUX pour passer longtemps sous le niveau de son parti. (Lamart.)

Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux.
CORNEILLE.

Flattons par des respects ce prince ambitieux.
RACINE.

Je suis ambitieux; tout homme l'est sans doute.
VOLTAIRE.

‖ Qui recherche, qui poursuit ardemment une chose. Dans ce sens, il est ordinairem. suivi d'un subst. ou d'un verbe à l'infin. : Etre AMBITIEUX de régner, AMBITIEUX d'honneurs. Il est plus AMBITIEUX de faveur que de gloire. (Acad.) Il est plus AMBITIEUX de servir son prince que de lui plaire. (Acad.) Madame Roland était AMBITIEUSE de puissance et de gloire. (Lamart.)

Ils sont ambitieux des plus nobles richesses.
L. RACINE.

Ambitieux de vaincre et non de discourir.
L. RACINE.

‖ En parlant des choses, Qui annonce, dénote, marque l'ambition : Désirs AMBITIEUX. Prétentions AMBITIEUSES. C'est un cœur AMBITIEUX, un esprit AMBITIEUX. Le premier amour d'un jeune homme qui entre dans le monde est ordinairement un amour AMBITIEUX. (H. Beyle.) Les natures énergiques sont AMBITIEUSES, car toute force tend à l'action. (A. Blanc.)

Il confond des méchants l'orgueil ambitieux.
J.-B. ROUSSEAU.

Les cœurs ambitieux ne s'attendrissent pas.
LA HARPE.

‖ En parlant du style, Recherché, pompeux, prétentieux : Ornements AMBITIEUX. Expression AMBITIEUSE. Style AMBITIEUX. Phrase, période AMBITIEUSE. Les langues qui vieillissent sont composées comme le vaisseau d'Egée, ou, pour nous servir d'une comparaison beaucoup moins AMBITIEUSE, comme l'habit d'Arlequin. (Ch. Nod.)

Il réprime des mots l'ambitieuse emphase.
BOILEAU.

— Substantiv. Celui, celle qui a de l'ambition : L'AMBITIEUX a autant de maîtres qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruy.) S'il est vrai que l'on soit pauvre par toutes les choses que l'on désire, l'AMBITIEUX et l'avare languissent dans une extrême pauvreté. (La Bruy.) Dans l'esprit de l'AMBITIEUX, le succès couvre la honte des moyens. (Mass.) L'AMBITIEUX ne croit rien avoir s'il n'a tout. (Mass.) Le lâche a moins d'affronts à dévorer que l'AMBITIEUX. (Vauvenar.) Il n'est rien de plus inflexible qu'un AMBITIEUX qui espère du bien pour lui de la peine d'un autre. (Mme de Staël.) Il ne peut jamais exister d'amitié sincère entre deux AMBITIEUX. (De Ségur.) L'AMBITIEUX qu'on place près de la couronne n'a, pour ainsi dire, que le bras à étendre pour la saisir. (De Ségur.) Les AMBITIEUX ne parviennent au sommet des grandeurs que pour tomber de plus haut. (Jodot.) L'AMBITIEUX ne croit point à la vertu ni au mérite de ses concitoyens. (Millot.) Le vrai malheur du duc fut d'être entouré d'AMBITIEUX qui l'amenaient peu à peu à leurs desseins. (Ste-Beuve.) Pour faire un AMBITIEUX, il faut de tous les vices, et point de pitié. (***)

Souvent, d'un beau dehors l'ambitieux paré
Cache l'ardent désir dont il est dévoré.
SAURIN.

Va trouver de ma part ce jeune ambitieux,
Œnone, fais briller la couronne à ses yeux.
RACINE.

Jamais ambitieux ne fut sincèrement
Ni véritable ami, ni véritable amant.
DU RYER.

— **Antonymes.** Désintéressé, humble, indifférent, modeste, simple.

AMBITION s. f. (an-bi-si-on — du lat. ambitio; dérivé de ambire, dans le sens de briguer, rechercher ardemment). Désir excessif, immodéré, de gloire, d'honneurs, de puissance, de fortune : Avoir de l'AMBITION. Avoir une AMBITION sans bornes. C'est un homme simple et sans AMBITION. L'AMBITION est la sœur aînée de toutes les passions. (La Rochef.) L'AMBITION ne meurt qu'avec l'ambitieux. (Mlle de Scudéri.) Déjà les fumées de l'AMBITION me montaient à la tête. (J.-J. Rouss.) La gloire de l'AMBITION est de monter, et celle de la vertu est de descendre. (B. de St-P.) L'avarice juge comme l'AMBITION, avec cette différence que celle-ci est agitée par l'espérance, et celle-là par la crainte. (Duclos.) L'AMBITION dénature le cœur. (Mme de Staël.) L'AMBITION est dans notre organisation un feu caché que tout homme reçoit avec la vie. (Alibert.) L'AMBITION conduit souvent à la folie. (Stassart.) Quoique l'AMBITION soit un vice, elle est pourtant la mère et la cause de plusieurs vertus. (Ancelot.) Chaque être ne met de bornes à son AMBITION que parce qu'il en existe à ses facultés. (Lacordaire.) L'AMBITION de Catherine s'était enflammée par l'âge et par la gloire. (Villem.) L'AMBITION dénonce toujours dans l'homme une supériorité de nature. (E. Pelletan.)

L'ambition, seigneur, n'a guère de limites.
BOURSAULT.

L'ambition souvent égare les sujets.
M.-J. CHÉNIER.

Cet homme-là mourra d'ambition rentrée.
NÉP. LEMERCIER.

J'ai de l'ambition, mais je la sais régler :
Elle peut m'éblouir, et non pas m'aveugler.
CORNEILLE.

L'ambition déplaît quand elle est assouvie;
D'une contraire ardeur son ardeur est suivie.
CORNEILLE.

Qui pourrait se flatter de n'avoir dans la tête
Un petit grain d'ambition? LA FONTAINE.

Funeste ambition, détestable manie,
Mère de l'injustice et de la tyrannie!
CRÉBILLON.

Mais on a vu parfois l'ambition cruelle
D'un soldat triomphant faire un sujet rebelle.
DELRIEU.

. . . Les ambitions, mises en mouvement,
Ne produisent que trouble et que déchirement.
PONSARD.

Des grandeurs et des biens ne soyons point avides,
Nous serions par le sort confondus et trahis;
Jamais l'ambition ne voit ses vœux remplis;
C'est le tonneau des Danaïdes. LEBRUN.

‖ Peut se prendre en bonne part; mais alors le sens est ordinairement détourné, précisé par un mot faisant fonction de complément: Noble AMBITION. AMBITION très-louable. L'AMBITION d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes, s'empara tout entière de son cœur. (Volt.) S'il nous faut une ambition, ayons celle de faire beaucoup de bien, la seule AMBITION virile. (J. Simon.) L'AMBITION de dominer sur les esprits est une des plus fortes passions. (Napol. Ier.) L'amour est aujourd'hui la seule AMBITION de la femme. (Mme d'Agout.)

— Collectivem., Les ambitieux : Presque toujours l'AMBITION n'a pour toute jouissance que des rêves courts et cruels. (De Ségur.) Sa mère lui avait donné l'éducation vulgaire et incomplète qui produit tant d'AMBITIONS et si peu de capacités. (Balz.)

— **Encycl.** L'ambition joue un si grand rôle ici-bas, que nous ne croyons pas sortir du cadre de cet ouvrage en donnant sur cette reine du monde l'opinion de plusieurs de nos penseurs. « La vanité, dit M. Jules Simon, est le désir des honneurs et des distinctions, et l'ambition est le désir du pouvoir. La première est, sous le nom d'honneur, le principal ressort de l'absolutisme; la seconde, le principal ressort de la liberté..... L'ambition est mieux à sa place dans les Etats libres que dans les Etats absolus. L'ambitieux soumis à un maître n'a que deux moyens de parvenir : la révolte ou la flatterie. L'ambitieux, dans un pays libre, peut parvenir par l'éclat du talent ou de la vertu; il chemine à ciel ouvert, et plus il a l'âme haute, plus ses chances sont considérables. » La moralité et la légitimité de l'ambition dépendent du but qu'elle poursuit et des moyens dont elle use. « Il y a des ambitieux en tous pays, et il y en aura toujours, dit M. Prévost Paradol, car l'ambition est un élément essentiel du gouvernement des sociétés humaines. Dans un pays libre l'ambition est éloquente, active, utile au pays, elle s'avoue et cherche à se légitimer en même temps qu'à se satisfaire. Il y a eu des ambitieux en Angleterre qui s'appellent Pitt, Fox, Canning; il y en a eu en Perse et en Chine qui n'ont point de nom, parce que les premiers agrandissent leur pays, et que les seconds n'agrandissent que leur fortune. » Bacon distinguait trois sortes d'ambitions : l'ambition de gouverner un peuple et d'en faire l'instrument de ses desseins, celle d'élever son pays et de lui assurer la suprématie sur tous les autres, et enfin celle d'élever l'humanité tout entière en augmentant le

trésor de ses connaissances et son pouvoir sur la nature. Bernardin de Saint-Pierre fait de l'ambition et de l'amour les deux passions mères, les deux grands mobiles de l'activité humaine. L'ambition est une des quatre passions affectives de Ch. Fourier. Le fondateur de la philosophie positive, Auguste Comte, place l'ambition parmi les penchants personnels; il distingue l'ambition temporelle ou orgueil, qui est le besoin de domination, et l'ambition spirituelle ou vanité, qui est le besoin d'approbation.

— **Epithètes.** Apre, ardente, vaste, immodérée, immense, démesurée, effrénée, sans bornes, insatiable, dévorante, impatiente, inquiète, égarée, folle, insensée, aveugle, cruelle, sanglante, horrible, effrayante, altière, superbe, orgueilleuse, pâle, réfléchie, sourde, secrète, cachée, vive, ouverte, déclarée, avouée, suspecte, bornée, rassasiée, juste, naturelle, légitime, noble, excusable, louable, respectable, assouvie, inassouvie.

AMBITIONNANT (an-bi-si-o-nan) part. prés. du v. Ambitionner.

AMBITIONNÉ, ÉE (an-bi-si-o-né) part. pass. du v. Ambitionner : Le Milanais était AMBITIONNÉ par François Ier. Servir son pays est un honneur AMBITIONNÉ de tout le monde. (Th. Corn.)

AMBITIONNER v. a. ou tr. (an-bi-si-o-né — rad. ambition). Souhaiter, rechercher, poursuivre avec ardeur : AMBITIONNER les honneurs, les dignités. AMBITIONNER la fortune. On ne doit AMBITIONNER les éloges que de ceux dont le suffrage est éclairé. (Mme d'Epinay.) Je ne veux AMBITIONNER aucune gloire sans la partager avec vous. (B. de St-P.) N'AMBITIONNEZ pas les faveurs de la fortune; le bonheur est plus sûr dans la médiocrité. (Pastoret.) Après tout, n'est-il pas naturel à des bourgeois d'AMBITIONNER la grandeur? (Balz.)

. . . . . Mon cœur n'ambitionnera
Que d'être auprès de vous tout ce qu'il vous plaira.
MOLIÈRE.

— Par exagér. : Ce que j'AMBITIONNE le plus, c'est de pouvoir vous rendre quelque service. (Acad.) La gloire de vous servir est ce que j'AMBITIONNE le plus. (Th. Corn.) ‖ Ce mot n'est pas très-ancien dans notre langue, et Vaugelas en a vivement critiqué l'emploi, en déclarant qu'il n'était pas du bel usage. Malgré cette sorte de proscription, le mot ambitionner n'en a pas moins fait son chemin.

AMBITUS s. m. (an-bi-tuss — mot lat. formé de ambire, aller autour). Antiq. Chez les Grecs et les Romains, petite niche creusée dans les tombeaux, et dans laquelle on plaçait une urne. ‖ Au moyen âge, se disait d'un terrain consacré autour d'une église, ordinairement rempli de tombes et servant de lieu d'asile.

— Mus. Terme autrefois usité pour désigner l'étendue de chaque ton, le champ dans lequel la mélodie devait se renfermer, l'observance des tons marqués pour faire les transitions, dans une fugue.

AMBIVARÈTES ou **AMBIVARITES** s. m. pl. (an-bi-va-rè-te). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui habitait la rive droite de la Loire et dont Nevers était la capitale. Les Ambivarètes étaient tributaires des Eduens.

AMBLAINVILLE, village du dép. de l'Oise, arrond. de Beauvais; 824 hab. Eglise cruciforme, portail style Renaissance. En 1835, on y a découvert plus de quatre-vingts pierres tumulaires.

AMBLAKÈNE s. f. (an-bla-kè-ne — du gr. amblus, obtus; a priv.; chainô, je m'ouvre). Bot. Section de plantes du genre achyrophore, caractérisée par ses fruits obtus.

AMBLANT (an-blan) part. prés. du v. Ambler : De beaux mulets tout blancs et très-bien AMBLANT. (Froiss.)

AMBLE s. m. (an-ble — du lat. ambulare, aller). Allure du cheval, dans laquelle il lève simultanément les deux jambes du même côté, en alternant avec celles du côté opposé. On le dit aussi du mulet et de l'âne : Accoutumer, mettre un cheval, un mulet à l'AMBLE. Ce cheval a l'AMBLE très-doux. L'AMBLE était fort en honneur au moyen âge.

Le Magnifique avait un cheval d'amble.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Dans l'amble, le corps de l'animal est constamment porté par les deux pieds du même côté. Ainsi, pendant que les deux pieds du côté gauche (ou, comme on dit, le bipède latéral gauche) sont à l'appui, les deux pieds du côté droit sont au soutien, et l'instant du poser de ces derniers est celui du lever des autres. (V. ALLURE.) Le mouvement de l'amble est donc parfaitement représenté par celui de deux hommes marchant au pas, l'un suivant l'autre à une certaine distance.

L'amble est une allure exceptionnelle, la marche naturelle de la majeure partie des quadrupèdes consistant à faire succéder au mouvement du pied de devant le mouvement du pied de derrière du côté opposé. La girafe, l'ours, le chameau, sont peut-être les seules espèces chez lesquelles l'amble soit la règle et non l'exception. C'est aussi la première allure des poulains; mais ils l'abandonnent dès qu'ils sont assez forts, et ne la reprennent plus que lorsque la vieillesse et le travail les ont rendus faibles de nouveau. On peut dresser les chevaux à marcher l'amble en les soumettant jeunes à un système prolongé d'entraves : quelques-uns, par une disposition héréditaire, gardent naturellement cette allure.

Dans l'amble, le corps étant supporté successivement par chacun des bipèdes latéraux, le centre de gravité doit, à chaque pas complet, se porter successivement sur la ligne qui joint les deux pieds de chacun de ces bipèdes. Or, plus le centre de gravité se trouve en dehors de la partie centrale du rectangle dont les quatre extrémités forment les angles, plus l'équilibre est instable, et moins par conséquent le corps peut rester dans la même position. De là la nécessité d'une succession rapide de l'action des deux bipèdes; aussi la vitesse de l'amble est-elle à peu près égale à celle du trot. Cette rapidité explique pourquoi l'allure est très-basse, l'animal n'ayant pas le temps de relever les extrémités qu'il doit porter tout de suite en avant. On comprend très-bien qu'il ne peut les relever librement, car, dit M. Lecoq, « s'il cherchait, en repoussant la masse du corps sur le bipède qui est à l'appui, à donner plus de liberté au bipède opposé, il risquerait de faire dépasser au centre de gravité la ligne qui représente sa base de sustentation, et d'éprouver une chute sur le côté. » Les efforts nécessaires pour conserver le centre de gravité en dedans de cette ligne rendent l'amble fatigant pour les épaules du cheval; en même temps, le peu d'élévation des pieds est une cause fréquente de faux pas. Mais cette allure, rejetée avec raison des manéges par les écuyers, est commode et douce pour le cavalier. Au moyen âge, un grand nombre de coursiers marchaient l'amble, et les haquenées, les palefrois qui portaient les châtelaines et les prélats, étaient des chevaux qui possédaient naturellement cette allure ou qu'on y avait habitués artificiellement; ces chevaux servaient aussi à transporter les chevaliers mis hors de combat dans les tournois et les batailles.

— **Antonymes.** Aubin, entrepas, galop, pas, traquenard, trot.

AMBLÈME s. m. (an-blè-me — du gr. embléma, greffe). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des mulettes, et dont le nom devrait plutôt s'écrire emblème. Il n'a pas été adopté.

AMBLÉMIDE adj. (an-blé-mi-de — rad. amblème). Qui ressemble à un amblème.

— s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre amblème.

AMBLÉOCARPE adj. (an-blé-o-kar-pe — du gr. amblus, faible; karpos, fruit). Bot. Qui produit peu de semences.

AMBLER v. n. ou intr. (an-blé — rad. amble). Aller, marcher l'amble :

Le temps qui s'en va nuit et jour
Sans repos prendre et sans séjour,
Et qui de vous se part et amble.
J. DE MEUNG.

Ce mot est vieux.

AMBLESTIS s. m. (an-blè-stiss — du gr. amblus, obtus). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire du cap de Bonne-Espérance.

AMBLETEUSE, ville du dép. du Pas-de-Calais, à 8 kil. N. de Boulogne; 600 hab. L'origine d'Ambleteuse est fort ancienne; au VIe siècle elle était déjà connue par son commerce et par sa position. Ruinée par les barbares, elle fut plus tard relevée par Renaud de Brie, comte de Boulogne. En 1544, Henri VIII en avait fait son magasin général de munitions de guerre sur le continent; c'était alors un des meilleurs ports de la Manche. Le roi de France Henri II s'en rendit maître en 1549, et en fit raser les fortifications. Vauban essaya un instant de rendre à ce port son ancienne splendeur, mais les travaux restèrent inachevés. En 1803, Napoléon renouvela la même tentative, à l'époque où il établit le camp de Boulogne. C'est à Ambleteuse que le roi détrôné Jacques II débarqua en 1688.

AMBLEUR, EUSE adj. (an-bleur, eu-ze — rad. amble). Qui va l'amble; dont l'allure est l'amble : Cheval AMBLEUR. Jument, mule AMBLEUSE. ‖ Peu usité. On a dit aussi AMBLIER, AMBLIÈRE.

— s. m. Vén. Cerf dont la trace du pied de derrière dépasse la trace du pied de devant.

AMBLIRION s. m. (an-bli-ri-on — du gr. amblus, obtus; leirion, lis). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, tribu des tulipacées, formé aux dépens des lis, et qui n'a pas été adopté.

AMBLODON s. m. (an-blo-don — du gr. amblus, émoussé; odous, odontos, dent). Ichthyol. Poisson de l'Ohio, du genre des sciènes. Il a été si mal décrit qu'il est difficile de fixer sa place dans la classification.

AMBLOSE ou **AMBLOSIE** s. f. (an-blo-ze, zî — du gr. amblôsis, même sens). Méd. Syn. aujourd'hui inusité d'avortement.

AMBLOTIQUE adj. (an-blo-ti-ke — rad. amblosie). Méd. Se dit des médicaments propres à favoriser l'avortement. ‖ On ne dit plus que ABORTIF.

AMBLYCARPE s. m. (an-bli-kar-pe — du gr. amblus, obtus; karpos, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des sénécionidées, ne renfermant qu'une espèce. C'est une herbe à fleurs jaunes, trouvée sur les bords de la mer Caspienne, et dont le port rappelle celui d'une espèce d'aunée, vulgairem. appelée herbe aux puces.

AMBLYCÉPHALE s. m. (an-bli-sé-fa-le — du gr. amblus, large, obtus; kephalê, tête). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, syn. de pareas.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des cigales, et ayant pour type la cigale verte. Syn. de tettigonie.

AMBLYCÈRE s. m. (an-bli-sè-re — du gr. amblus, obtus; keras, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites, réuni aujourd'hui au genre anthribe.

AMBLYCHE s. m. (an-bli-che — du gr. amblus, obtus). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, réuni aujourd'hui au genre badister.

AMBLYCHÈLE s. m. (an-bli-kè-le — du gr. amblucheilês, qui a les bords obtus). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, voisin des cicindèles.

AMBLYE s. f. (an-blî — du gr. amblus, obtus). Bot. Genre de fougères, formé aux dépens des polypodes, mais qui s'en distingue surtout par la distribution des nervures. Il renferme une seule espèce, l'amblye à feuilles de noyer, qui croît dans les régions équatoriales de l'Amérique.

AMBLYGLOTTE s. f. (an-bli-glo-te — du gr. amblus, émoussé; glôtta, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, syn. du genre calanthe.

AMBLYGNATHE s. m. (an-blig-na-te — du gr. amblus, émoussé; gnathos, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, indigènes de Cayenne.

AMBLYGONE adj. (an-bli-go-ne — du gr. amblus, obtus; gônia, angle). Minér. Qui a un angle obtus.

— Géom. V. OBTUSANGLE.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées. Ce sont des herbes annuelles à racine fibreuse, que plusieurs auteurs rapportent au genre polygonum.

AMBLYGONITE s. m. (an-bli-go-ni-te — du gr. amblus, émoussé; gônia, angle). Minér. Phosphate d'alumine et de lithine, dont les clivages se coupent sous l'angle obtus de 105°, ce qui lui a fait donner son nom.

AMBLYLÉPIS s. f. (an-bli-lé-piss — du gr. amblus, obtus; lepis, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, établi sur une plante du Mexique, à fleurs jaunes.

AMBLYMÈRE s. m. (an-bli-mè-re — du gr. amblus, émoussé; mêros, cuisse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Angleterre.

AMBLYODE s. f. (an-bli-o-de). Bot. Nom donné à un genre de cryptogames. ‖ On dit aussi AMBLYODON.

AMBLYOPE adj. (an-bli-o-pe — du gr. amblus, obtus, affaibli; ôps, œil). Pathol. Qui a la vue faible.

— Zool. Se dit des animaux qui ont les yeux très-petits, qui ne voient que très-peu.

— s. m. Celui qui est affecté d'amblyopie : Un AMBLYOPE.

— Ichthyol. Genre de poissons gobioïdes, renfermant cinq espèces, originaires de l'Inde, et qu'on mange dans ce pays.

AMBLYOPHIS, s. m. (an-bli-o-fiss — du gr. amblus, obtus; ophis, serpent). Infus. Genre d'infusoires verts, dont la seule espèce connue vit isolément au fond des marais ou dans les infusions d'herbes aquatiques conservées longtemps.

AMBLYOPIE s. f. (an-bli-o-pî — rad. amblyope). Pathol. Affaiblissement de la vue. L'amblyopie est le premier degré de l'amaurose.

AMBLYPOGON s. m. (an-bli-po-gon — du gr. amblus, affaibli; pôgôn, barbe). Bot. Genre de plantes originaires de la Perse, et que l'on regarde comme une section de l'ambrette.

AMBLYPTÈRE s. m. (an-bli-ptè-re — du gr. amblus, obtus; pteron, nageoire). Paléont. Genre de poissons fossiles, de la famille des lépidoïdes, qui appartiennent tous aux formations inférieures des dépôts jurassiques.

— Ornith. Genre de passereaux de la famille des engoulevents, contenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

AMBLYPTÉRIX s. m. (an-bli-pté-riks — du gr. amblus, émoussé; pterux, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères, syn. du genre molaune.

AMBLYPUS s. m. (an-bli-puss — du gr. amblus, obtus; pous, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, dont on connaît deux espèces qui habitent les Indes orientales.

AMBLYRHAMPHE s. m. (an-bli-ran-fe — du gr. amblus, obtus; ramphos, bec). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des troupiales, qui habitent les roseaux, et dont la seule espèce connue vit en Amérique; on la désigne sous les noms d'amblyrhamphe bicolore et de troupiale noir à tête rouge.

AMBLYRHIN s. m. (an-bli-rain — du gr. amblus, obtus; rhin, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, ne renfermant que deux espèces des Indes orientales.

AMBLYRHYNQUE s. m. (an-bli-rain-ke — du gr. amblus, obtus; runchos, museau, groin). Erpét. Genre de reptiles iguaniens pleurodontes, originaires de Californie.

AMBLYS s. m. (an-bliss — du gr. amblus, obtus, émoussé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes. ‖ Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères.

AMBLYSPERME s. m. (an-bli-spèr-me — du gr. amblus, obtus; sperma, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, établi sur une seule espèce trouvée dans la partie S.-O. de la Nouvelle-Hollande.

AMBLYTÈRE adj. (an-bli-tè-re — du gr. ambluteros, plus obtus). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel tous les bords et tous les angles subissent des décroissements, à l'exception d'un bord situé à la rencontre de deux faces, qui forment ensemble un angle obtus.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

AMBLYURE s. m. (an-bli-u-re — du gr. amblus, obtus; oura, queue). Paléont. Genre de poissons fossiles de la famille des lépidoïdes.

AMBOINE, île principale d'un groupe du même nom, faisant partie des Moluques. Elle appartient aux Hollandais, qui y cultivent le giroflier et y font le commerce du sagou, du tapioca et de l'indigo; 60,000 hab.; découverte vers 1515 par les Portugais, qui la prirent en 1564; les Hollandais s'en emparèrent en 1607, et les Anglais en 1796; elle a été depuis vendue aux Hollandais. — L'archipel des Moluques comprend onze îles. — La ville d'Amboine est le ch.-lieu de l'île de ce nom et de toutes les possessions hollandaises dans les Moluques; 7,000 hab.

AMBOISE, ch.-lieu de cant. (Indre-et-Loire), arr. de Tours, sur la rive gauche de la Loire; pop. aggl. 4,499 hab. — pop. tot. 4,578 hab. Cette ville est dominée par un admirable château fort où naquit et mourut Charles VIII, et qui servit de prison à l'émir Abd-el-Kader, de 1848 à 1852. Ce magnifique château est embelli de jardins élevés sur terrasse jusqu'à 26 m. au-dessus du sol de la ville. Deux tours remarquables s'élancent à 30 m. de hauteur. On remarque encore deux édifices taillés dans le roc, de quatre étages chacun, désignés sous le nom de Greniers de César, et enfin la chapelle Saint-Florentin, érigée en 1044, et qui renferme un sarcophage curieux, ouvert par devant, et laissant voir le Christ étendu mort. L'église paroissiale, bâtie par Saint-Martin, renferme le tombeau du duc de Choiseul; elle est surtout célèbre par la conjuration de 1560 contre les Guises. (V. l'art. suivant.) Patrie du jésuite Commire.

AMBOISE (CONJURATION D'), complot formé en 1560 par les calvinistes et une partie de la noblesse française, pour soustraire le jeune François II à la domination des Guises, arracher le pouvoir à ceux-ci, et assurer le libre exercice du protestantisme. Les conjurés avaient pour chef ostensible La Renaudie, gentilhomme périgourdin; mais l'âme du complot était, dit-on, le prince de Condé. On devait arriver en armes sur Blois, où se trouvait la cour, le 15 mars. Prévenus à temps par les révélations de l'avocat parisien Avenelle, les Guises se renfermèrent avec le roi dans le château d'Amboise. La Renaudie, assailli au milieu de ses préparatifs d'attaque, mourut les armes à la main, et les autres conjurés, surpris par petites troupes au moment où ils marchaient sur Amboise, furent forcés de se rendre (17 mars 1560). Beaucoup périrent sur l'échafaud, et le prince de Condé lui-même fut obligé, pour sa sécurité, d'affirmer par serment qu'il n'avait pris aucune part à la conspiration.

AMBOISE (Georges, cardinal D'), prélat, ministre de Louis XII, né en 1460, au château de Chaumont-sur-Loire, mort en 1510. Il fut successivement évêque de Montauban, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, cardinal et premier ministre de Louis XII. Au milieu des embarras de la guerre d'Italie, il sut administrer non-seulement sans augmenter les impôts, mais encore en les réduisant d'un dixième, opéra de grandes réformes dans la législation et dans la procédure, prit des mesures sévères contre la vénalité des charges, mit de l'ordre dans les finances, et, s'il ne laissa point la réputation d'un grand ministre, se montra constamment honnête homme, patriote et désintéressé. Légat du saint-siége en France en même temps que ministre, il crut pouvoir aspirer, après la mort d'Alexandre VI, au souverain pontificat, mais se laissa guider par les conseils du cardinal de la Rovère, qui le trompa et se fit élire à sa place. (V. JULES II.) Il mourut à Lyon, dans le couvent des célestins, et l'on rapporte qu'il répétait souvent au frère infirmier chargé de le soigner dans sa dernière maladie : « Frère Jean, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean! » On a publié de lui des Lettres au roi Louis XII, Bruxelles. 1712.

AMBON s. m. (an-bon — du gr. ambôn, lieu élevé). Archit. Tribune en marbre ou en pierre sur laquelle, dans certaines églises, on lisait l'épître et l'évangile, et où, pendant la semaine sainte, on chantait la passion et les